

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nos Petits Camarades (1991) LTÉE		Date d'inspection Le 12 février 2026
Nom de l'établissement Nos Petits Camarades		Numéro de permis 2015202
Adresse 386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3		Numéro de téléphone (506) 854-7412
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.	26(2)	20 févr. 2026	
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité vérifie 6 dossiers d'enfants. Dans un dossier d'enfant vérifié, le formulaire de consentement n'a pas été rempli. L'exploitant doit s'assurer que chaque dossier d'enfant renferme une déclaration signée par le parent/tuteur confirmant qu'il a lu et compris le guide à l'intention du parent.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : b) de permettre à l'enfant, en cas de maladie ou de vêtement souillé, de prendre une douche ou un bain ou de donner une douche ou un bain à l'enfant.	27(b)	20 févr. 2026	
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité vérifie 6 dossiers d'enfants. Dans un dossier d'enfant vérifié, le formulaire de consentement n'a pas été rempli. L'exploitant doit s'assurer que le consentement en cas de maladie ou de vêtement souillé est rempli dans chaque dossier d'enfant par le parent/tuteur.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : c) de permettre l'administration de médicaments dans les cas que prévoit l'article 46.	27(c)	20 févr. 2026	
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité vérifie 6 dossiers d'enfants. Dans un dossier d'enfant vérifié, le formulaire de consentement n'a pas été rempli. L'exploitant doit s'assurer que le consentement pour l'administration de médicament est rempli dans chaque dossier d'enfant par le parent/tuteur.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : d) de permettre l'administration de soins d'urgence à l'enfant.	27(d)	20 févr. 2026	
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité vérifie 6 dossiers d'enfants. Dans un dossier d'enfant vérifié, le formulaire de consentement n'a pas été rempli. L'exploitant doit s'assurer que le consentement pour l'administration de soins d'urgence est rempli dans chaque dossier d'enfant par le parent/tuteur.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : f) de permettre la participation de l'enfant à une sortie.	27(f)	20 févr. 2026	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité vérifie 6 dossiers d'enfants. Dans un dossier d'enfant vérifié, le formulaire de consentement n'a pas été rempli. L'exploitant doit s'assurer que le consentement pour la participation à des sorties et à des excursions est rempli dans chaque dossier d'enfant par le parent/tuteur.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : j) de permettre la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour qu'elles soient publiées ou qu'elles paraissent dans les médias sociaux.	27(j)	20 févr. 2026	
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité vérifie 6 dossiers d'enfants. Dans un dossier d'enfant vérifié, le formulaire de consentement n'a pas été rempli. L'exploitant doit s'assurer que le consentement pour la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour publication ou médias sociaux est rempli dans chaque dossier d'enfant par le parent/tuteur.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : k) d'afficher dans l'établissement agréé des photos de l'enfant prises pour illustrer ses apprentissages.	27(k)	20 févr. 2026	
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité vérifie 6 dossiers d'enfants. Dans un dossier d'enfant vérifié, le formulaire de consentement n'a pas été rempli. L'exploitant doit s'assurer que le consentement pour afficher dans l'établissement des photos de l'enfant pour illustrer ses apprentissages est rempli dans chaque dossier d'enfant par le parent/tuteur.			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente en avant-midi lors des jeux libres à l'intérieur, durant la collation ainsi que pendant les jeux extérieurs.

La Mentore en Assurance de la Qualité observe les enfants participer à une causerie où ils chantent des comptines, écoutent la lecture de livres et prennent part à des discussions. Les enfants sont engagés durant l'activité, lors d'une comptine sur la météo, les enfants se dirigent vers la fenêtre pour décrire ce qu'ils observent à l'extérieur.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Le ratio et le nombre maximal d'enfants
- Les dossiers des enfants
- Les dossiers d'incident
- Les activités quotidiennes
- L'aire de jeu intérieure
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure

Les mesures des aires de jeux extérieures ont été prises durant l'inspection.

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 février 2026

Date

original signé par

Jeremie Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 13 février 2026

Date